

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 22-2022

OBJET :

Réglementation de
la circulation
Rue de Bretagne
Rue de la Fosse
Adret

Le Maire de la Commune de COULOMMES,

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu le permis d'aménager 0771302100001 en date du 15 Novembre 2021 pour la création de 14 lots constructibles desservis par une voie nouvelle,

Considérant la demande faite par la société PIAN Entreprise sise 6-8 Rue Victor Baltard ZI de la Motte BP 37 77410 CLAYE SOUILLY (Monsieur COUDRON Guillaume) pour la réalisation de la voirie (plan joint)

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : A partir du 15 Juin 2022 pour toute la durée des travaux (horaires de 7 heures à 17 heures)

- la vitesse sera limitée à 30 km/h

- le stationnement est interdit

- la circulation est interdite rue de Bretagne et rue de la Fosse Adret sauf riverains ; une déviation sera mise en place par l'entreprise PIAN

- Entreprise PIAN mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux et lors de la mise en place de la déviation

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'Entreprise PIAN

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,

- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,

- Agence Routière Territoriale de Coulommiers

- Entreprise PIAN- Monsieur COUDRON Guillaume

Coulommès, le 14 juin 2022

Madame le Maire

Françoise BERNARD



RUE DE BRETAGNE

RUE DE LA FOSSE ADRET

ZONE DE TRAVAUX

ROUTE BARREE

DEVIATION

